

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 792

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LYON

Ventes et cessions

940 742 323 RCS Lyon.

CAPTILS.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 288821.33 EUR.

Adresse : 4, Quai Saint-Antoine, C/o Evolem, 69002 Lyon.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS RELATIF À UN PROJET DE FUSION CAPTILS SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 288 821,33 € SIEGE SOCIAL : LYON (69002), C/O EVOLEM, 4 QUAI SAINT ANTOINE 940 742 323 RCS LYON _____ PVC HOLDING SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 7 393 582 € SIEGE SOCIAL : LYON (69002), C/O EVOLEM, 4 QUAI SAINT ANTOINE 839 473 444 RCS LYON Aux termes d'un projet de traité de fusion signé électroniquement le 13 mai 2025 déposé au nom des sociétés CAPTILS et PVC HOLDING au greffe du Tribunal des Activités Économiques de Lyon le 15 mai 2025, il résulte que la société CAPTILS se propose d'absorber, à titre de fusion, la société PVC HOLDING, au moyen de l'apport, par cette dernière, de la totalité des éléments constituant son actif évalués à titre provisoire à 12 704 036 € contre la prise en charge de son passif évalué à titre provisoire à 199 998 €, tels qu'ils ressortent de la situation comptable intermédiaire prévisionnelle au 30 juin 2025 de la société PVC HOLDING, soit un actif net apporté à titre provisoire de 12 504 038 €. Les apports de la société PVC HOLDING seront désignés et évalués à titre définitif sur la base des comptes définitifs de la société PVC HOLDING au 30 juin 2025. La société CAPTILS étant propriétaire de la totalité du capital de la société PVC HOLDING depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de traité de fusion au greffe du Tribunal des Activités Économiques, il ne sera pas procédé à l'échange de titres de la société CAPTILS contre des titres de la société PVC HOLDING en sorte que la société CAPTILS ne procédera à aucune augmentation de capital à raison de cette absorption. Les créanciers des sociétés parties à l'opération dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition dans les conditions et délais prévus à l'article R. 236-11 du Code de commerce et notamment dans le délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis. Pour avis..